



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 novembre 2022 à 19h00

**PRESENTS** : MM. MUFFAT Sophie, BAUD Mickaël, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET David, GEROUDET Francis, VANSCHÉEUWYCK Marie-Ange.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM BAUD Nadine, CAVET Carole, RAMEL Benoît.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mr GEROUDET David

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2022.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

### 2. FINANCES

Vote des tarifs communaux

#### ❖ Tarifs communaux

Le Conseil Municipal procède au vote des tarifs communaux pour l'année 2023.

Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité :

#### Locations appartements et boutiques

		PROP. 2023
APPARTEMENTS	LE CONTAT	510,00
	LE CROTTET	510,00
	J3/J4	530,00
	J5	428,00
	I8	428,00
BOUTIQUES	J1	460,00
	J2	350,00
	J3	460,00

#### Location engin communal - tarif horaire

	2023
Avec chauffeur / tarif horaire	100,00
Chauffeur bus / tarif horaire + tarif km en vigueur	70,00

#### Columbarium

	2023
Concession place 30 ans	600,00

#### Ecole

	2022-2023
Tarif repas	6,70
Tarif repas	6,20
Tarif horaire périscolaire	3,50

❖ Tarifs Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal procède au vote des tarifs pour l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2023. Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité :

<b>EAU</b>		
		2023*
Abonnement par unité de logement		65,00 €
Abonnement hôtel par tranche de 100 m <sup>2</sup> de SHON		65,00 €
Structure locative à partir de 10 personnes (3 unités de logements)		195,00 €
Consommation (prix au m <sup>3</sup> )	de 0 à 150 m <sup>3</sup> par unité de logement	1,20 €
	au-delà de 150 m <sup>3</sup> par unité de logement	2,40 €
Consommation tarif entreprise de plus de 10 salariés (prix au m <sup>3</sup> )		1,20 €
Frais de pose de la prise en charge		700,00 €

*\*Soit consommation de l'année 2023 facturée en 2024*

**ASSAINISSEMENT**

	2023
La valeur de l'unité de base	3 000,00
soit 1/2 unité de base	1 500,00
soit 1/4 unité de base	750,00

Redevance	2023
Abonnement par unité de logement	16,00
Abonnement hôtel par tranche de 100 m <sup>2</sup> de SHON	16,00
Consommation (prix au m <sup>3</sup> )	0,53
Tarif entreprise de plus de 10 salariés : forfait de 120 m <sup>3</sup>	63,60

❖ Subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions de fonctionnement. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

	<b>PROP. 2022</b>
A.D.O.T.	100,00
Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains	150,00
APE COLLEGE DE SAINT JEAN D'AULPS	100,00
APEI THONON ET CHABLAIS	100,00
SECOURS CATHOLIQUE HTE-SAVOIE	60,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE (SEA) 74	180,00
LA RUCHE MORZINE*	310,00
SEINS LEMAN AVENIR	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>

- ❖ Renouvellement de la convention de location de l'alpage de Graidon : à Monsieur METRAL pour 6 ans au montant de 100 € par an.
- ❖ Budget EAU et ASSAINISSEMENT : Décision modificative :  
En recettes d'investissement :
  - + 150 000 € en subvention d'équipement (compte 131 chap. 13)
  - 150 000 € en emprunt (compte 1641 chapitre 16)
- ❖ Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal et le budget de la Zone du Village d'Arbroz :  
A ce jour la commune est sous le référentiel comptable M14  
En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.  
Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.  
Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et le budget Zone à compter du 1er janvier 2023.

### 3. URBANISME

- ❖ Examen des dossiers en cours :

#### Déclaration préalable :

Mr RAMEL	Route de la Meyre	Création d'un rucher	En cours d'instruction
Mme GOUVILLE	Route du Bois à Bâtard	Toiture et création apprentis	Refusé

- ❖ Présentation d'un échange sur l'aménagement de la ZAC  
Objectifs demandés :
  - Permettre l'accès à la propriété à coût maîtrisé pour des logements permanents
  - Projet qualitatif
  - Parking couvert et extérieur
  - Grandeur des logements T3 / T4
  - Orientations traversantes
  - Aménagement paysager
  - Réalisation en deux étapes

### 4. QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière :  
Des administrés demandent s'il est possible d'installer un robinet d'eau à proximité du cimetière pour ne pas être obligé de traverser la route :  
Le Conseil donne un avis favorable à cette demande.

Le Conseil propose également, pour un aménagement plus propre du cimetière, d'installer un rangement avec le matériel nécessaire pour l'entretien des tombes.

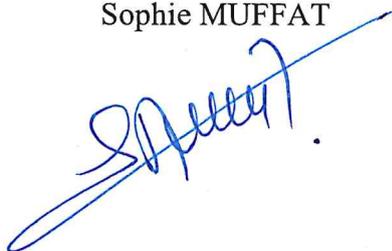
- Boîte à livres :

L'idée de l'installation d'une boîte à livre au niveau du Chef-Lieu a été également évoquée. Des incivilités étant constatées régulièrement, Le Conseil Municipal se pose des questions quant à l'installation d'une telle boîte.

Prochain conseil municipal : **Lundi 5 décembre 2022 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à

Le Maire,  
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,  
Mr GEROUDET David

